

Le ministère de la marine répondit simplement que cet incident n'était dû qu'à la négligence d'un commandant de vaisseau et à des ordres mal compris ! et tout se dénoua diplomatiquement.

XVIII

LA PRESSE.

Le premier journal de Turquie imprimé en français. — Blacque. — La presse française de Constantinople. — Le *Courrier d'Orient* et la Bulgarie. — *Le Stamboul*. — Les publications étrangères et la poste. — La presse turque. Ses obscénités. — La presse grecque et arménienne. — La liberté de la presse en Turquie.

C'est à Smyrne, en 1825, que parut le *Spectateur de l'Orient*, premier journal imprimé en Turquie ; ce journal était écrit en français.

En 1831, son fondateur, un Français, nommé Blacque, fut appelé par le sultan Mahmoud à Constantinople pour y fonder un journal officiel en langue française, qui prit le nom de *Moniteur Ottoman*. L'année suivante, ce journal fut reproduit en turc avec ce titre *Takvim-i-Vekâi* (*la Table des Événements*), et existe encore aujourd'hui, divisé en deux parties, l'une officielle, l'autre non officielle, paraissant deux fois par semaine.

Blacque, qui était mort à Malte, en 1836, dans des circonstances mystérieuses encore inexplicables, n'avait pas tardé à avoir des imitateurs à Smyrne,

qui compta bientôt trois journaux français et quatre feuilles, en langues grecque, arménienne et hébraïque. Deux de ces journaux smyrniotes émigrèrent à Constantinople en 1846 et se réunirent en un seul pour former le *Journal de Constantinople*, qui devint en 1866 *la Turquie*, un des journaux français d'Orient des plus lus et des plus appréciés.

Constantinople, outre *La Turquie*, possède encore trois autres journaux français quotidiens, une revue médicale française et un journal quotidien anglo-français.

La presse française est la plus lue, la plus accréditée et la plus indépendante de Constantinople.

J'ai déjà cité parmi les feuilles françaises quotidiennes, *La Turquie*, qui est le plus ancien des journaux de Constantinople. Après elle, et datant déjà de trente-deux ans, vient le *Courrier d'Orient*, sous la direction de M. P..... qui, résidant depuis plus de vingt ans à Constantinople, connaît à fond les Turcs et toutes les questions qui se sont agitées et qui s'agitent encore le long du Bosphore. Son journal, malgré les menaces du gouvernement, a toujours su rester indépendant : c'est lui qui le premier fit connaître à l'Europe ce qui se passait en Bulgarie, et les Bulgares, s'il leur est possible d'en avoir, lui doivent une grande reconnaissance. Quelques méchantes langues prétendent que le

Courrier d'Orient est subventionné par le parti bulgare : je n'ai pas à approfondir la question, mais je tiens à constater encore une fois l'indépendance du journal de M. P...

Un autre journal français très-lu aussi, est le *Stamboul*, dirigé par le baron Hanly. Très-bien informé, mais toujours assez terne, tâchant de ménager la chèvre et le chou, dans ce pays où l'on ne sait jamais sur quel pied danser, il serait assez difficile, malgré ses polémiques avec les journaux turcs de bien définir son opinion. Je crois pourtant qu'il est avec le *Phare du Bosphore*, fondé en 1870, l'organe des intérêts grecs.

Le journal anglo-français, le *Constantinople-messenger*, beaucoup moins vieux que les quatre journaux français déjà cités, a été supprimé en juin dernier.

Le gouvernement actuel est devenu très-sévère pour la presse : pas un journal n'a osé commenter librement le scandaleux procès des soi-disant assassins d'Abdul-Aziz. (1)

Bien plus, on attribue surtout la suppression

(1) Il y a quelque jours encore (août 1881) un communiqué d'Yildiz défendait aux journaux de parler des condamnés et de faire aucun commentaire sur la commutation de leur peine.

(Journal le Temps.)

des postes étrangères à la peur de voir introduire en Turquie des publications hostiles à la Sublime-Porte. Je citerai en effet à ce sujet un passage de la note relative à la suppression des bureaux de poste étrangers, note qui a été envoyée aux ambassades :

« Il résulte des rapports qui nous parviennent de l'intérieur que les bureaux de poste étrangers servent, involontairement sans doute, de canal d'introduction à une foule de journaux et de publications destinés à propager dans le pays des idées malsaines et subversives. Les effets pernicious de cette propagande se manifestent sous une forme chaque jour plus accentuée. Emues à juste titre des proportions que le mal tend à acquérir, les autorités locales réclament avec insistance qu'il y soit remédié par la suppression des dits bureaux placés en dehors de tout contrôle de l'autorité territoriale. »

Les Anglais n'ont qu'un organe à Constantinople : le *Levant Herald*, journal politique quotidien, très-lu et très-goûté dans la colonie anglaise.

Quant aux Allemands qui, depuis les idées de M. de Bismark sur l'Orient, commencent à pulluler dans Constantinople et dans les provinces de l'Asie-Mineure, ils n'ont encore qu'une seule

feuille, portant ce titre souvent menteur, *Die Wahreit (la Vérité)*.

La presse turque non officielle compte une dizaine d'organes, paraissant la plupart tous les jours, excepté le vendredi, jour du repos hebdomadaire chez les musulmans. Le plus important des journaux turcs, est le *Vakit, (le Temps)* organe de la « jeune Turquie ». Les « jeunes Turcs » comptent encore quatre autres feuilles dévouées : l'*Istikbâl (l'avenir)*, le *Sadakat, (la Vérité)*, l'*Ibret* et le *Hakikat*.

Les « vieux Turcs » défendent leurs intérêts avec l'aide du journal quotidien le *Bassiret (le perspicace)*.

Il faut encore compter comme organe gouvernemental un journal politique et littéraire, datant de 1843, le *Djéridéh-I-Havâdis (le Registre des nouvelles)*.

La presse turque est souvent très-agressive ; les organes de la « vieille Turquie » mangent tous les jours du giaour et sont remplis de récriminations contre les puissances européennes. Les feuilles officielles défendent surtout l'état financier et, dernièrement, l'un d'eux disait encore que la Turquie se retirait le pain de la bouche pour payer ses créanciers. Les organes de la « jeune Turquie »

ne sont pas moins ardents : il y a à peine un mois, à l'occasion des troubles de Bulgarie, ils demandaient à grands cris l'occupation des Balkans par les troupes ottomanes (1).

Une gazette militaire paraissant deux fois par semaine et deux revues mensuelles, l'une médicale, l'autre littéraire, s'impriment également à Constantinople en langue turque. L'imprimerie impériale fait encore paraître deux autres journaux dévoués au gouvernement, l'un en arabe, l'autre en persan.

La presse étrangère de Constantinople reproche à la presse turque ses obscénités et ses articles remplis d'expressions qui seraient bien mieux placées dans la bouche du légendaire et peu pudibond *Karagheuz*.

Les rédacteurs de nos journaux pornographiques rougiraient eux-mêmes, s'ils pouvaient lire les journaux ottomans.

Je n'en donnerai que les deux exemples suivants rapportés, il y a quelques jours, par le *Stamboul* :

« La presse turque nous en raconte de belles !

(1) On n'a pas oublié que, par le traité de Berlin, la Sublime-Porte, avec la suzeraineté sur la Roumélie, a conservé le droit de tenir garnison dans les Balkans.

« Le *Hakikat* transcrit gravement dans ses colonnes une lettre que lui a adressée un fonctionnaire de Rodosto.

« Dans cette épître, décollée jusqu'au bas de la ceinture, le correspondant de notre confrère raconte imperturbablement qu'une jeune fille mariée à quinze ans, dans le district de Malgara, est restée vierge dix ans au domicile conjugal !

« La lettre de Rodosto ne s'arrête pas là ; elle nous apprend qu'au bout de vingt ans le sexe de la femme s'est transformé et qu'il lui est poussé de quoi faire rougir son mari de son infériorité.

« Barbe et moustache ont poussé au nouveau venu dans l'espèce masculine.

« Mais avant, la mèche a été éventée par le fait de poursuites galantes, dont la transformée accablait ses anciennes congénères.

« C'est alors que la femme-homme fut expédiée à Rodosto et que le tribunal local, après conseil pris des médecins, l'a classée parmi les hommes sous le nom d'Ibrahim.

« Ces lauriers érotico-littéraires du *Hakikat* ont, paraît-il, empêché le *Djéridé* de dormir.

« Il nous raconte qu'il y a quelques années un hermaphrodite, auquel on avait attribué le sexe masculin se vit, à l'âge de puberté, beaucoup

« plus porté vers des tendances opposées à son
« sexe officiel.

« Que fit-on? On l'appela Halil, et on le plaça
« dans un harem.

« A quelque temps de là, cette transformation
« étant trop goûtée, on exila notre Halil, qui fut
« ensuite retransformé en homme par jugement
« du tribunal du Chéri.

« Pendant la dernière guerre turco-russe, dit
« encore le *Djéridé*, un cadî était hermaphro-
« dite; il voulut se réfugier à Constantinople,
« déguisé en femme, mais ne tarda pas à être
« découvert en wagon.

« Ils vont bien nos confrères, ajoute le *Stam-*
« *boul*, pour des puritains qui crient tous les jours
« contre la dépravation européenne. »

La censure ottomane s'exerce surtout depuis quelques temps sur les journaux grecs et bulgares. L'entrée de plusieurs journaux d'Athènes et de Sophia a été interdite sur le territoire ottoman. Il n'est pas rare non plus de voir tous les journaux venus d'Athènes saisis d'un seul coup.

Depuis les affaires de Tunis, les journaux français eux-mêmes n'ont pas été épargnés : c'est ainsi que le *Journal des Débats*, la *République française* et plusieurs autres journaux parisiens ont été saisis et interdits sur le territoire ottoman.

Le principal journal grec de Constantinople qui en compte neuf, est le *Néologos*, paru en 1863 et qui défend avec acharnement les intérêts helléniques : il a aussi souvent maille à partir avec l'autorité.

Trois journaux bulgares paraissent à Constantinople, ils sont hebdomadaires et de peu d'importance.

Les Arméniens ont aussi une huitaine d'organes et un journal officiel, ou plutôt national, intitulé *Mâcis* (*l'Ararat*) et âgé de trente ans.

Deux journaux hébreux défendent les intérêts des nombreux Juifs de Constantinople; l'un d'eux est imprimé en espagnol-levantin.

Malgré les nombreux Italiens et les innombrables Maltais qui font résonner la langue du Dante sur les bords du Bosphore, aucun journal important et durable, écrit en italien, n'est encore paru à Constantinople.

Chaque vilayet possède une imprimerie pour l'impression d'un journal officiel écrit en deux langues, en turc et dans l'idiome de la majorité des habitants du vilayet. Ainsi, avant la guerre, un journal turco-bulgare paraissait à Routschouck, et un journal turco-serbe à Bosna-Séraï. Aujourd'hui en Asie-Mineure sont imprimés des journaux turco-arméniens, et en Syrie des journaux turco-arabes.

Il serait très-difficile de citer exactement les journaux paraissant dans les provinces ottomanes et même à Constantinople. Le seul contrôle possible ne peut se faire qu'avec l'aide de l'*Annuaire impérial* (le *Salnâmèh*), contrôle assez peu exact et difficile, étant donnée la durée éphémère d'un grand nombre de feuilles turques, arméniennes, bulgares et grecques.

Seuls, les quatre grands journaux français, le *Levant-Herald* et quelques feuilles turques et grecques sérieuses se maintiennent et sont fidèlement servies aux abonnés. De nombreux crieurs les vendent journellement sur la voie publique, surtout dans les environs du pont de Galata.

Les journaux de France arrivent deux fois par semaine à Constantinople; on les trouve facilement chez tous les libraires de Péra, et dans les deux principaux cercles, qui reçoivent en outre une foule de publications dans toutes les langues. Les cafés de Péra en sont aussi abondamment pourvus.

Les journaux paraissant en Turquie sont soumis au timbre.

En 1865, un bureau de la presse a été créé, à la Sublime-Porte, pour appliquer les dispositions de la loi sur la presse, parue la même année, et qui soumet les délits soit au grand-conseil, soit aux tribunaux de police.

Avant 1865, un journal ne pouvait exister qu'en vertu d'un firman, qui lui accordait en même temps une subvention! On conçoit aisément, avec ce système, le peu de liberté que pouvait avoir la presse.

Malheureusement la loi de 1865 ne tarda pas à être singulièrement modifiée. Deux ans s'étaient à peine écoulés, que le gouvernement se réservait le droit d'agir par voie administrative et de supprimer pour les motifs les plus futiles les journaux qui ne lui conviendraient pas.

Le sultan Abdul-Hamid, ce premier des empereurs ottomans constitutionnel, use aujourd'hui largement de cette modification de la loi de 1865. Le *Constantinopel-Messenger* en sait quelque chose. Aussi, comme je l'ai dit plus haut, il n'est pas un seul journal de Constantinople, ayant osé s'exprimer librement sur le procès et le jugement de Mahmoud-Pacha, et de ses deux co-accusés Nouri et Midhat. Cinq ou six jours avant ce procès les journaux ne savaient même pas le jour exact de l'ouverture des débats.

La presse est sans doute pour le fanatique commandeur des croyants un instrument maudit d'Allah et de Mahomet, son prophète.

No 26.590.7
Kütüphanesi Arşivi
TDV İSAM

XIX

ÉCOLES ET MÉDECINS.

Les écoles primaires. — Paresse et ignorance des enfants turcs. — Les écoles secondaires et supérieures. — Les médecins turcs et les médecins européens. — Le médecin du sultan M. B..... — Le docteur Mavrogeni-Efendi. — Le service médical d'Yildiz-Kiosk. — Les différentes écoles spéciales ottomanes et leurs examens.

Avec les trois millions environ que fournit l'État au ministère de l'instruction publique, avec les contributions additionnelles imposées pour son budget à la population, et enfin avec les legs particuliers très-nombreux, grossis encore par le prix de la pension dans les lycées, l'étranger, arrivé depuis peu en Turquie, se demande comment le degré d'instruction y est si peu élevé.

Le temps n'est plus cependant où l'éducation de l'enfant se faisait dans la mosquée avec ce seul livre, le Koran. Abdul-Medjid, continuant les réformes ébauchées par son père, sépara l'éducation religieuse de l'éducation laïque, et à côté des écoles des mosquées, créa les écoles de l'État. De plus, dans les écoles primaires, l'éducation fut gra-

tuite et obligatoire pour les enfants des deux sexes de six à onze ans. Seule l'école primaire supérieure, tout en continuant d'être gratuite, ne fût pas obligatoire; son programme d'enseignement fût de plus très-étendu et comprit pour les garçons la grammaire turque, arabe, persane et celle de la langue non musulmane de la localité, ainsi que tout ce qu'on enseigne en France dans nos écoles correspondantes. Aux filles on apprit, outre la grammaire et quelques notions de littérature, d'histoire et de géographie, l'arithmétique, l'économie domestique, les travaux à l'aiguille et la musique. Dans la Turquie d'Europe, ces écoles étaient très-fréquentées.

Et cependant avec de tels éléments, la quantité de jeunes Turcs, sachant à peine lire, est énorme.

Plusieurs Turcs distingués, avec qui j'en ai causé longuement, m'en ont donné plusieurs raisons, dont les principales étaient surtout l'éducation de l'enfant jusqu'à l'âge de sept ans, et les difficultés de la langue turque, qui pour être couramment lue et écrite, nécessite l'étude de l'arabe et du persan.

L'enfant, dès qu'il peut marcher, passe ses journées dans le harem, où il grandit dans la paresse et dans l'immoralité. Son esprit trop tôt mûr et devinant déjà à huit ans ce que nos jeunes gens de quinze ans ignorent souvent encore, s'é-

loigne insensiblement des études sérieuses, qui l'arrachent aux longs repos et aux éternelles créations du harem. A douze ans, le répertoire de Karagheuz lui est beaucoup plus familier que le Koran et la grammaire turque.

Les fils des pachas, des beys, des fonctionnaires et des musulmans de classe aisée, au sortir de l'école primaire, n'en savent pas plus long que ceux de la classe pauvre. Ils entrent dans les lycées ou dans les écoles préparatoires avec la même ignorance et la même paresse invétérée; cancre ils sont entrés, cancre ils en sortent. C'est une règle presque générale, dont les exceptions ne se font guère remarquer que parmi les fils de raïas et d'Arméniens, qui seuls font consciencieusement leurs classes jusqu'au bout et tiennent plus tard les emplois de l'État d'une façon assez satisfaisante.

Les établissements d'enseignement secondaire sont pourtant assez nombreux à Constantinople, où se trouvent ce magnifique lycée de Galata-Séraï, dirigé par des professeurs français, et plusieurs écoles préparatoires à la bureaucratie ottomane et aux emplois civils. Pour qui connaît la bureaucratie ottomane et la simplicité de ses procédés, les examens de ces écoles ne doivent pas être bien féroces.

Dans les lycées la langue et la littérature françaises sont obligatoires; la langue latine n'est enseignée qu'à ceux qui se destinent au barreau ou à la médecine, et encore ne leur en apprend-on que les éléments.

On comprendra aisément que les écoles supérieures, malgré la variété et l'étendue de leurs programmes, ne renferment pas plus que les lycées et les écoles primaires des élèves brillants.

J'ai déjà parlé des écoles militaires et navales, et on a vu ce qu'y apprenaient les officiers turcs. Cependant ces écoles sont encore à cent pieds au-dessus des autres comme élèves.

Je parlerai maintenant de l'école de médecine.

Une phrase de Midhât-Pacha, pendant son procès, suffit pour donner une idée des médecins turcs: « Pourquoi, a-t-il dit dans sa défense: « n'appelle-t-on pas ici des médecins européens, « car ce n'est pas dans ceux du pays qu'on peut « avoir confiance ? »

Et cependant ces médecins européens, dont Midhat réclamait avec tant d'énergie le témoignage, ne sont la plupart du temps que des aventuriers de toute nationalité entrés, on ne sait comment dans le Sérail, et vivant aux dépens de la naïveté et de l'ignorance ottomanes. Le procès Midhat, dont tous les journaux ont donné un long

compte rendu, a suffisamment édifié le public sur leur valeur.

J'ai vu en Asie-Mineure des médecins militaires, bourrant de quinine, avant de les purger, des soldats atteints de fièvres gastriques fort répandues dans le pays. Sachant qu'ils avaient appris le français pendant dix ans au lycée et à l'École, je voulus leur parler et n'en pus tirer un seul mot. Des malades minés par la fièvre, qui les consultaient anxieusement n'en pouvaient tirer invariablement que ces mots *bir chey yok* (il n'y a rien).

S'ils sont peu savants, les médecins turcs n'en sont pas moins fort nombreux. L'École impériale de médecine de Galata-Séraï compte actuellement 1500 élèves.

Ceci posé, on concevra facilement, malgré son fatalisme bien connu, la répugnance d'Abdul-Hamid, à recourir aux lumières des médecins ottomans.

Le service sanitaire de Yildiz-Kiosk et de ses dépendances (Palais de Dolma-Bagtché, Tchéragan, et Beylerbey, etc.), et tous les harems de validés échelonnés le long du Bosphore: Arnaout-Keui, Orta-Keui, etc.), est assuré par plus de soixante médecins, parmi lesquels les Turcs sont en minorité: la plupart sont Grecs ou Arméniens:

il y a aussi des Israélites, des Polonais, des Autrichiens, etc... Ces médecins, Turcs ou autres, ont fait leurs études non pas à Galata-Séraï, mais en France, en Angleterre, en Allemagne surtout; ces études n'ont été faites sérieusement nulle part.

Le médecin d'Abdul-Hamid est un Français, M. B..... ancien médecin des Messageries maritimes, qu'un contrat lie pour plusieurs années à Sa Hautesse. Il a un traitement de 25,000 francs par an, qui, chose étrange, lui sont payés; en outre, il a la table et le logement. M. B..... ne peut soigner que le sultan ou ceux que, par une marque de faveur, il veut bien lui permettre d'aller voir. Le malheureux docteur est soumis à une sujétion continuelle. Il doit être nuit et jour à la disposition de son illustre client, et ne peut s'éloigner d'Yildiz sans en avoir obtenu l'autorisation du sultan lui-même, auquel il est en outre obligé d'exposer les motifs de sa sortie et le temps qu'elle doit durer. En général, on ne lui accorde guère plus de trois heures, et il faut qu'il justifie d'obligations personnelles urgentes.

Le docteur B..... loge au milieu du parc d'Yildiz, dans un petit kiosque, semblable à ceux des marchands de jouets ou de gâteaux des Champs-Élysées, et divisé en trois pièces, par des cloisons donnant sur un corridor et ne montant

pas jusqu'au plafond, afin que le personnel nombreux qui renseigne le soupçonneux Abdul-Hamid sur les faits et gestes des habitants d'Yildiz, puisse voir ce que fait le médecin du sultan.

La situation des sujets français attachés au sultan vis-à-vis de l'ambassade, est très-difficile, et le malheureux M. B... n'était pas tout à fait dans les papiers de M. Fournier, notre ancien ambassadeur. J'ignore si M. Tissot le voit d'un meilleur œil.

Le séjour d'Yildiz ne doit pas être très-agréable à M. B..., et souvent il doit maudire M. Dreyssé, de l'avoir fait enfermer dans cette prison dorée, pour des motifs qu'on se dit tout bas à Constantinople.

Le prédécesseur du docteur B... était un Grec arménien de Thérapia, nommé Mavrogeni-Efendi. Il était déjà médecin du palais sous le règne d'Abdul-Aziz, et quoique M. B... l'ait supplanté, il n'en reste pas moins attaché au service médical d'Yildiz.

Deux années d'études à Paris avaient donné à ce personnage l'idée de revenir exercer la médecine dans son pays. Ce fut ce qu'on peut appeler une idée lumineuse, puisqu'arrivé, on ne sait comment médecin du palais, les honneurs commencent à pleuvoir sur lui drus comme grêle et qu'il

fut nommé successivement sénateur, conseiller d'État et premier médecin du sultan. Hélas ! *Quantum mutatus ab illo!* C'est à peine aujourd'hui si son traitement de 30,000 francs lui rapporte par-ci par-là quelques-unes de ces tabatières, plus ou moins enrichies de pierreries, et dont Abdul-Hamid est loin d'être si prodigue qu'Abdul-Aziz. Le malheureux courrait risque de mourir de faim, s'il n'avait pas les miettes de la table de son maître, assez maigre ration, qu'il trouve pourtant moyen de revendre en partie.

Le docteur Mavrogeni suffit pour donner une idée des autres. Comme lui, tous les échappés des facultés cosmopolites, d'où sortent les fruits secs, chargés de veiller à la santé du sultan, de ses parents et de ses cadines, sont nourris, absolument comme les domestiques, dans les cuisines d'Yildiz, et c'est le plus clair de leurs appointements. Tous les jours, on voit descendre des hauteurs de Béchiktach une longue file de domestiques, portant des plateaux de victuailles, enveloppés d'un voile noir ou violet, qui vont distribuer la nourriture aux fonctionnaires du palais. Malgré la maigreur de ces rations, ceux-ci trouvent souvent moyen de les revendre pour s'acheter une chemise ou une paire de bottines.

Un médecin reste tous les jours de garde au

palais pour aider M. B..., si par hasard le sultan est affligé d'une migraine ou d'une colique.

Les autres médecins ont pour service de se rendre chaque jour dans les harems de leur ressort, où ils sont l'objet des agaceries perpétuelles et sans conséquence des malheureuses hanoums ou odalisques qui s'y ennuiant comme dans un vulgaire Saint-Lazare. Les eunuques noirs ou les vieilles négresses ont souvent fort à faire avec eux, surtout avec les Grecs, les Arméniens et les Européens, de mœurs plus légères que les Turcs.

Ces malheureux docteurs, outre les femmes, doivent encore soigner les enfants qui pullulent dans les harems impériaux, ainsi que tout le personnel domestique du palais. Vu leur traitement qui ne figure que sur les registres de la maison du sultan, mais jamais dans leurs poches, c'est une besogne souvent ingrate, et une clientèle que je ne souhaiterais pas à beaucoup de nos médecins.

Après l'École impériale de médecine vient l'École normale supérieure (Dâr-el-Mouallimin (1)), où le cours des études est de trois années. Je ne parlerai pas des professeurs que fournit cette école ; on a dû les juger par leurs élèves.

(1) Demeure de ceux qui enseignent. (Expression arabe.)

La Faculté de droit n'a été formée que tout nouvellement (août 1874) ; c'est à peine si aujourd'hui elle est complètement organisée. Des fonds manquaient sans doute, puisque dernièrement encore une circulaire du ministre de la justice soumettait les avocats à une taxe variant de 30 à 70 francs, espèce de patente destinée à subvenir en partie aux frais de l'École de droit.

Outre les écoles dont j'ai déjà parlé, il faut citer encore l'École des ingénieurs, établie en 1874 à Gul-Khanèh, l'École des arts et métiers, l'École télégraphique, fondée en 1861, et l'École des mines et l'École forestière qui datent toutes deux de 1858.

La force des élèves de ces écoles, malgré les professeurs français et étrangers qui y sont attachés, est égale à celle de leurs camarades des écoles militaires et de médecine (1).

J'ai peut-être fait beaucoup rire dans ce cha-

(1) La lettre suivante, adressée au *Stamboul*, montrera combien sont peu sérieux les examens que l'on fait subir aux candidats pour les fonctions publiques :

« Monsieur le rédacteur,

« Les organes étrangers de la presse locale viennent d'annoncer que les comptables, envoyés dans les provinces, sont soumis à un examen préalable, au ministère des finances, pour constater leurs capacités.

pitre des médecins, des professeurs, des ingénieurs, etc., qui sortent des écoles du gouvernement ottoman, mais il ne faut pas oublier que ces écoles sont fondées depuis peu et qu'elles n'ont pu encore donner des résultats satisfaisants. Cependant malgré son déplorable état financier, la Sublime-Porte n'a rien négligé pour les mettre à la hauteur des établissements du même genre des autres gouvernements. D'éminents professeurs français, anglais et allemands y ont été appelés à grands frais, et seuls, parmi les fonctionnaires turcs, sont peut-être payés régulièrement. La faute

« Malheureusement les personnes chargées de procéder à ces examens n'ont pas compris la portée de l'arrêté ministériel. Elles s'imaginent, probablement, que connaître les quatre règles de l'arithmétique suffit pour faire un compte parfait et qu'il n'y a plus à demander au candidat que de remplir, par des chiffres imaginaires, chaque chapitre de revenu, préparé sur un tableau imprimé (Mah Djedvili).

« Il n'est venu, en aucune façon, à l'esprit de MM. les examinateurs qu'on pourrait procéder par concours et demander aux aspirants-comptables de justifier de la connaissance des lois et règlements financiers en vigueur, de leur application, et d'une certaine aptitude à la correspondance.

« Rien de tout cela n'existe ; aussi venons-nous de voir un candidat renvoyé à plusieurs reprises, pour incapacité, de divers vilayets, admis aux nouvelles fonctions de comptable provincial. »

« Agréez, etc....

« N. B. »

n'en est donc pas à eux, mais plutôt à la détestable éducation que reçoit l'enfant, d'abord dans le harem, puis à l'école primaire.

Cet état de choses pourra-t-il s'améliorer ? Hélas ! J'en doute fort, étant donnés le fanatisme et la routine des Ottomans, que n'ont pu éclairer leur décadence et leurs échecs successifs.

La loi de Mahomet, bonne encore il y a cent ans, devait fatalement, dans cette époque de civilisation à outrance mener les pays musulmans à leur ruine. C'est ce que nous voyons arriver aujourd'hui.